Certificat d'engagement et de connaissance

ACQUISITION D'UN CHAT

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime

L'adoption d'un chat est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer.

Vous avez pour projet d'accueillir un chat dans votre vie, et le Refuge de Jade ne peut que vous encourager à connaître ce lien homme-animal. Mais attention, le chat est un être vivant doué de sensibilité qui a des besoins propres à son espèce, très différents des nôtres, et auxquels il faudra être attentif tout au long de sa vie afin de lui assurer un quotidien paisible, sans souffrance.

Ce certificat est là pour vous **sensibiliser à ses besoins**, mais également **aux obligations** qui vous incombent, afin de vous permettre de prendre cette décision en pleine conscience. Il n'est pas exhaustif. Des conseils auprès de professionnels (vétérinaires, comportementalistes reconnus, personnels de refuges de protection animale) vous accompagneront également dans cette rencontre et nouvelle vie à deux.

Le chat est un être vivant doué de sensibilité comme tout autre animal. Son bien-être doit être atteint à travers le respect des 5 libertés fondamentales qui cherchent à garantir les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal.

- Absence de faim et de soif
- Absence de contrainte physique
- Absence de douleurs, blessures et maladies
- Absence de peur et de détresse
- Liberté d'expression des comportements normaux

Certificat d'engagement et de connaissance

ACQUISITION D'UN CHAT

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime

Les besoins essentiels du chat

Alimentation

Le chat étant un carnivore, son régime doit être adapté à ses besoins spécifiques. Il se nourrit en petites quantités tout au long de la journée. Vous pouvez donc lui laisser des croquettes en libre-service, car il sait se réguler seul. Toutefois, si ce n'est pas le cas, une adaptation de son alimentation peut être nécessaire.

Il est également essentiel qu'il ait en permanence accès à de l'eau propre et fraîche.

Environnement

Bien que solitaire, le chat reste un animal sociable. Il est particulièrement actif à l'aube et au crépuscule et dort en moyenne entre 15h et 18h par jour. Il doit donc disposer d'un espace calme où il ne sera pas dérangé. Les chats apprécient les cachettes et les endroits en hauteur.

Si vous vivez en appartement, pensez à sécuriser vos fenêtres et balcons. Un coin confortable près d'une fenêtre lui permettra d'observer l'extérieur, ce qu'il appréciera particulièrement.

Hygiène et entretien

Naturellement propre, le chat utilise une litière pour ses besoins. Celle-ci doit être suffisamment grande, nettoyée quotidiennement et placée dans un endroit calme, facile d'accès et éloigné de sa nourriture. Il est recommandé de prévoir une litière de plus que le nombre de chats présents dans le foyer.

Un griffoir est indispensable pour lui permettre d'exprimer son comportement naturel de griffade, qui participe à l'entretien de ses griffes et à sa communication.

Les dépenses à prévoir

Vétérinaire

- Vaccins chaque année (entre 70€ et 80€), avec un bilan de santé.
- Traitements antiparasitaires à administrer 3 à 4 fois par an.
- Identification du chat obligatoire avant toute cession sous peine d'une amende de 750€. Cette démarche doit être effectuée par le cédant et coûte entre 100€ et 300€, selon le sexe du chat.

Litière

- Le coût mensuel varie en fonction du type de litière utilisée (en moyenne 20€ environ).

Certificat d'engagement et de connaissance

ACQUISITION D'UN CHAT

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime

Législation

Tout animal retrouvé sur la voie publique à plus de 1km de son domicile est considéré comme errant.

L'abandon d'un animal sur la voie publique ou dans la nature est un acte de cruauté et de maltraitance passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

L'adoption d'un animal est un engagement à long terme. Les chats vivent en moyenne d'une dizaine d'années.

Dans le cas où je ne pourrais pas conserver mon animal, je m'engage à prévenir l'association et à prendre toutes les mesures pour trouver une famille responsable à mon animal.

L'acquéreur

Je soussigné(e) : ..... Résident à : .....

Atteste avoir pris connaissance de toutes les informations ci-dessus.

Signature de l'acquéreur précédée de la mention « Je m'engage à respecter les besoins et l'intégrité de l'animal cédé tout au long de sa vie » Date :	Cachet de l'association de protection animale

Mention manuscrite : «J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon chat.»

Certificat établi par Cointe Lenormand Jade répondant aux exigences de délivrance dans les conditions prévues aux 3° du 1 de l'article 214-6-1 soit en l'occurrence l'ACACED délivré le 25 octobre 2022 par Smart Faune à Paris.